

Commune de BLÂMONT – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 29 Juillet 2014 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Danielle VAILLANT, Jean-Marc VILLA, Adjoint, Yvette DUSSAUSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Régine VERLASSEN, David SIMON, Cédric ANDRIOT

ABSENT : Éric PIERSON donnant procuration à Danielle VAILLANT,

ABSENTS NON EXCUSÉS : Thierry MEURANT, Isabelle CHANE

Ouverture de la séance à 20h02

- Désignation du Secrétaire de séance : Jean-Marc VILLA
- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Juin 2014
 - Un conseiller conteste le point numéro 7 du procès-verbal du 27 Mai malgré la réponse du 24 Juin
 - Un conseiller revient sur l'information n°10 des communications diverses, Mr le Maire précise que ce point a pour but d'informer et qu'il existe un partenariat entre les différents services administratifs

Arrivée de Xavier Villaume à 20h05

1) Recrutement en contrat a durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} au 14 Aout 2014 :

Mr le Maire informe que ces recrutements temporaires serviront à nettoyer les limites du parcellaire en forêt communale. Pour cela il est nécessaire de créer 5 emplois en Contrat à Durée Déterminée d'agent technique territorial à temps complet pour une durée de 14 jours à compter du 1^{er} Aout jusqu'au 14 Aout. Les 5 personnes recrutées pour ces emplois sont des jeunes demandeurs d'emplois. De plus l'estimatif prévisionnel prévu par l'ONF pour ces travaux est supérieur au coût salarial de ces emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de créer ces 5 postes et charge le maire de procéder au recrutement correspondant et à signer les contrats

2) Rémunération d'un stagiaire BAFA à la structure Scoubidou :

Mr le Maire explique qu'un jeune passant le diplôme du BAFA a réalisé son stage pratique à la structure Scoubidou pendant 14 jours (du 7 au 20 Juillet 2014). Il propose d'indemniser cette personne à raison de 25 € par jour entier de présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de 9 x 25 € (14 juillet férié) soit 225 €.

3) Demande de rénovation d'un mur de soutien route d'Harbouey :

Les propriétaires de la maison située 2B route d'Harbouey demande que la partie du mur de soutènement qui longe la route d'Harbouey qui n'est pas encore rénovée le soit (8 ML). Pour rappel, la mairie a pris en charge une première partie de ce mur qui était éboulé.

Ne voyant pas le caractère urgent de ces travaux, le conseil municipal, à une abstention et 12 voix contre, décide de surseoir à ces travaux.

4) Remboursement des frais d'hébergement du site Internet à Mme Vaillant :

Afin de pouvoir réaliser l'inscription à l'hébergeur "1 & 1", il était nécessaire de payer par carte bleue. Le montant de la facture de 50.33 € ayant été débité sur le compte de Mme Vaillant qui a fait les démarches. Afin de pouvoir la rembourser de ses frais, il est nécessaire de prendre la décision par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de rembourser les frais engendrés de 50.33 € à Mme VAILLANT Danielle.

5) Décision budgétaire modificative : Service Assainissement :

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget 2014 du service assainissement la modification suivante :

Dépense :

Art 2315 Installations, matériel et outillage technique)	- 1900 €
Art 2031 Frais d'étude	+ 1900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et 12 pour, accepte la décision modificative n°1 du service assainissement.

6) Décision budgétaire modificative : locations de salles

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget 2014 location de salles la modification suivante :

Dépense :

Art 60631 Fournitures d'entretien	- 5 €
Art 658 Autres charges de gestion courante	+ 5 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et 12 pour, accepte la décision modificative n°1 location de salles.

7) Vente de la parcelle AB 272 au lieudit « mauvais Air » :

Suite à la demande de permis de construire déposé par la SCI du Torrent à proximité de la parcelle AB 272, la commune a proposé de lui vendre la parcelle en l'état (terrain de l'ancienne station d'épuration de la laiterie). Le gérant de la SCI du Torrent à de suite fait une demande écrite avec un prix annoncé de 2€ du m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 12 voix pour, accepte de vendre la parcelle AB 272 d'une surface de 4022 m² en l'état à la SCI du Torrent au prix de 2 € du m² et autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires.

8) Rénovation de la façade du cinéma Bon Accueil :

Afin de pouvoir répondre aux normes de sécurité, d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment du cinéma bon accueil, et de rendre étanche l'entrée, le Maire propose de rénover la façade du bâtiment. Les travaux avaient été prévus par la municipalité précédente, il est nécessaire de les effectuer afin de pouvoir percevoir certaines subventions accordées (conseil général : 30 000 € ; conseil régional : 6 000 €).

Le devis le plus compétitif obtenu étant celui de l'entreprise SRT pour un montant total de 34 947.37 € HT soit 41 936.84 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 12 voix pour, décide de valider les devis de l'entreprise SRT pour un montant total HT de 34947.37 € et autorise Mr le Maire à passer commande.

9) Création d'un terrain de pétanque :

Mr le Maire propose de réaliser un terrain de pétanque à proximité du terrain de tennis (en parallèle devant le terrain). Pour ce il a demandé plusieurs devis. Le terrain ne pouvant être réalisé avant l'automne, il est proposé de reporter le projet à début 2015 afin de ne pas avoir de dégradation avec l'hiver (commande passée cette année).

Le conseil municipal, à 1 abstention et 12 voix pour, accepte de réaliser le projet pour l'année 2015 avec la commande passée à l'automne 2014.

10) Validation de la conclusion apportée par le bureau d'étude sur le fossé proposé par la SCI du Torrent :

Pour régler au mieux les problèmes de maîtrise du ruissellement pluvial des quartiers rive droite de la voise, une étude a été réalisée par le bureau d'étude BEPG. Leur proposition consistait en la création d'un fossé traversant la parcelle de la SCI du Torrent, le gérant de la SCI a proposé de contourner sa parcelle. Lors de la réunion du 4 décembre 2013 le bureau d'étude valide dans leurs principes les éléments soumis. Afin de pouvoir délivrer l'arrêté de permis de construire, la commune doit valider par délibération la proposition d'étude du BEPG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de valider les conclusions du bureau d'étude ainsi que la proposition de la SCI du Torrent validée dans son principe par le bureau d'étude. Cependant, lorsque le fossé sera réalisé, un contrôle de bonne exécution devra être fait.

11) Travaux rue de la gare :

Lors de la réunion publique pour l'aménagement et la sécurité de la rue de la Gare, certains habitants ont demandé que l'enrobé soit refait jusqu'aux HLM et la réalisation d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité valide le projet de réaliser l'enrobé jusqu'aux HLM ainsi que la création d'une plate-forme surélevée pour ralentir la vitesse.

12) Attribution du marché rue de la gare :

Après avoir reçu les notations suite à l'ouverture des plis, l'entreprise arrivant en première position est l'entreprise COLAS Est. Le bureau d'étude Lambert, maître d'œuvre, est chargé de leur signifier.

1. COLAS Est : 9.80 / 10
2. STV : 9.08 / 10
3. LINGENHELD : 8.46 / 10
4. RSTP : 8.06 / 10

13) Délégué à l'école de musique :

Suite aux élections municipales du mois de mars, un délégué à l'école de musique doit être désigné. Mme Blandine SALTZMANN se propose.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, désigne Mme Blandine SALTZMANN déléguée de l'école de musique de Blamont – Cirey – Badonviller.

14) Date de démarrage du Syndicat Scolaire du Blanc-Mont :

Suite à la création du Syndicat Scolaire du Blanc-Mont le 1^{er} juillet par arrêté préfectoral, qui reprendra lors de son démarrage le fonctionnement du périscolaire, de l'école maternelle et primaire, la date de démarrage doit être fixée. La date proposée par le Président du Syndicat est le 1^{er} Octobre afin d'avoir le temps de faire toutes les déclarations nécessaires et de mettre en place un budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 12 voix pour, décide de valider la date de démarrage du Syndicat Scolaire du Blanc-Mont au 1^{er} octobre 2014.

15) Transfert du budget Scoubidou :

Le Syndicat Scolaire du Blanc-Mont ayant la date de démarrage programmée pour le 1^{er} Octobre 2014, il est nécessaire de fixer la date de transfert du budget scoubidou au syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 12 voix pour, décide de fixer la date de transfert du budget scoubidou au 1^{er} Octobre 2014.

Informations diverses :

1. Bâtiment 8 rue des capucins : il devient urgent de prendre un arrêté de péril imminent. Le maire informe que ce bâtiment a déjà coûté 1800 € de frais d'expertise à la commune.
2. Plusieurs associations remercient la commune pour la subvention qui leur a été versée : A livres ouverts, AMC Avricourt-Blamont ; Res Non Verba ; MJC Blâmont ; ACCA Blamont
3. Demande de Subvention DAPRO pour l'aménagement et la rénovation rue de la gare : le conseil général accuse réception du dossier complet et autorise le commencement des travaux.
4. Le compte rendu de la réunion du comité consultatif pour la sécurité de la rue du 18 Novembre sera envoyé par mail. Les points soulevés sont la sécurité des piétons et le stationnement anarchique de la rue.
5. Bois d'affouage : 891 m³ ont été réalisés par 27 personnes. Cependant 4 n'ont pas payé ce qui représente un manque de 1600 €.

Actuellement, le prix de vente de ces bois d'affouages ne concerne pas les frais d'exploitation. Mr le Maire a demandé à l'agent patrimonial ONF de ne proposer que des coupes de bois qui soient rentables

6. La visite du Syndicat des Eaux est prévue le 30 Aout à partir de 8h30 : les conseillers municipaux s'étant proposé pour la visite sont Gilbert L'HOTE, Ghislaine STOCARD, Cédric ANDRIOT.
7. Une visite de la forêt et des bâtiments communaux a été proposée. La date sera fixée ultérieurement.
8. Le chantier argent de poche aura lieu le 11, 12 et 13 Aout de 14H à 17H Mr PIERSON ET Mr SALTZMANN encadrerons les 4 jeunes. Un repas sera fait le 14 à 19h00 avec les 5 jeunes recrutés pour le nettoyage des limites du parcellaire en forêt communale (les charges du repas seront prises en charge par le maire et les adjoints).
9. Les personnes souhaitant récupérer des cendres de la chaudière bois pourront en récupérer sous réserve de disponibilité.
10. Restrictions budgétaires : informations générales
11. Les travaux de l'aménagement et la sécurité de la rue de la gare devraient commencer fin septembre début octobre.

Questions diverses : pas de questions de la part des conseillers

La séance est levée à 22h20

Le Maire,
Guy JAMBOIS

